

BURKINA FASO  
-=-=-=-  
**Unité – Progrès - Justice**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION GENERALE DE  
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES  
\*\*\*\*\*  
INSTITUT DES NATIONS  
UNIES POUR LA FORMATION  
ET LA RECHERCHE (UNITAR)

Projet pilote 2006 – 2009



**Programme National Intégré de Gestion  
des Produits Chimiques et des Déchets**

---

Ouagadougou, mai 2006

## **Projet pilote intégré de mise en œuvre de l'Approche stratégique de gestion internationale des produits chimiques au Burkina Faso de 2006 à 2009.**

### **Contexte général et justification**

Nul doute aujourd'hui que les produits chimiques jouent dans le monde entier un rôle essentiel dans le développement des sociétés humaines, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de la santé, de l'industrie ou des transports, du logement ou de la production de biens de consommation.

Le Burkina Faso n'échappe pas à cette règle générale et bien que n'étant pas un pays grand producteur de produits chimiques, leur utilisation est en perpétuelle recrudescence dans tous les secteurs.

Le document de profil national pour la gestion des produits chimiques élaboré par le Burkina Faso en 1998 fait ressortir les données statistiques suivantes concernant les importations, les exportations, la fabrication et l'utilisation des produits chimiques.

Les importations concernent 178 produits ou groupe de produits et les exportations couvrent 14 produits ou groupe de produits. Il faut souligner que les exportations sont pour la plupart des réexportations.

Pour illustrer les tendances évolutives de la production, la commercialisation et l'utilisation des produits chimiques au Burkina Faso, les consommations annuelles suivantes évaluées par tonnes sont en constante progression : 229009 tonnes en 1992, 231648 tonnes en 1993, 247758 tonnes en 1994, 285297 tonnes en 1995, 290484 tonnes en 1996 etc....

Face à ces chiffres galopants, les inquiétudes sont bien fondées quant à leur utilisation adéquate sans risques majeurs pour la santé des utilisateurs et pour la préservation de l'intégrité de l'environnement.

Le Burkina Faso tout comme la plupart des pays en développement reste vulnérable face à l'usage sans dangers des produits chimiques pour la simple raison que le pays ne dispose pas de capacités techniques pour assurer la gestion rationnelle de ces produits chimiques importés et que la majorité des utilisateurs au moins 95% relevant du monde rural est analphabète.

D'autre part on constate que bien qu'il existe quelques textes législatifs et réglementaires effleurant les produits chimiques, le pays ne dispose toujours pas de textes spécifiques en la matière ni de plan d'action pour gérer les produits chimiques.

Cette situation justifie également la candidature du Burkina Faso pour conduire le projet pilote pour la mise en œuvre nationale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. La présente démarche confirme le grand intérêt que notre pays porte pour le programme de SAICM pour la période 2006-2009 et réaffirme sa disponibilité à faire partie des trois pays test devant être sélectionnés pour abriter les projets pilotes.

En terme de projet pilote, le Burkina Faso dispose de quelques atouts pour prétendre être sélectionné parmi tant d'autres pays tous aussi méritants les uns que les autres.

Le Burkina Faso, de par sa position géographique se trouve en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest et joue le rôle de pays carrefour pour les pays limitrophes comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Niger et le Mali.

En sa qualité de pays carrefour, le Burkina Faso joue un rôle capital dans la sous-région Ouest Africaine à tous les niveaux. A cet égard, il abrite les sièges de la plupart des organisations sous-régionales comme l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui regroupe neuf (09) pays membres. Il est également membre influent de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Par ailleurs, le Burkina Faso dispose depuis 1998 du document de Profil National pour la gestion des produits chimiques élaboré avec l'appui technique et financier de l'UNITAR.

Dans le domaine des Conventions Internationales traitant des produits chimiques et des déchets, le Burkina Faso a signé et ratifié les Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm témoignant ainsi son engagement aux côtés de la communauté internationale en vue de garantir une meilleure gestion des produits chimiques à travers le monde.

## CHAPITRE : A

### LE CADRE LEGISLATIF INTERNATIONAL POUR LA GESTION INTEGREE DES PRODUITS CHIMIQUES.

Le Burkina Faso n'est pas un pays grand producteur encore moins grand exportateur de produits chimiques. Toutefois, il est tout aussi vulnérable que les autres pays en développement face aux divers dangers qu'occasionne la consommation croissante de ces produits chimiques.

Aussi, pour se prémunir des menaces possibles que constituent ces produits pour la santé et l'environnement, notre pays coopère étroitement avec les organisations, organes et accords internationaux en vue d'assurer sur cette planète la gestion rationnelle des produits chimiques. Ainsi, le tableau suivant fait le point sur le niveau de coopération du Burkina Faso avec les organisations internationales :

#### A1) PARTICIPATION DANS LES ORGANISATIONS, PROGRAMMES ET ORGANES INTERNATIONAUX

Organisations/ Organes/ Activités internationaux	(Ministère , Agence et correspondant principal)	Autres Ministères/ agences impliqués.	Activités régionales se rapportant au sujet
Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC)	Ministère chargé de l'agriculture, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie /Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	- Ministère du Commerce de la Promotion de l'entreprise et de l'Artisanat, - Ministère de la Santé, - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse - Ministère des Mines, des carrières et de l'Energie.	* Préservation de l'environnement contre les pollutions diverses. * Appui technique à la gestion des produits chimiques liés à l'environnement et à la santé
PNUE correspondant National du RISCPT CAP/IE Programme de productions moins polluantes	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ./Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	- Ministère du commerce de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, - Ministère de la Santé, - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, - Ministère des mines, des carrières et de l'Energie.	* Organisation de la journée mondiale de l'environnement. * Toute activité liée à la préservation de l'environnement.
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	Ministère de la Santé	- Ministère chargé de l'Agriculture, - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, - Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.	* Appui à la formation des médecins, infirmiers et techniciens de laboratoires. * Appui à l'assainissement • Appui au programme de lutte contre le Sida. • Appui à la recherche

Organisations/ Organes/ Activités internationaux	Centre National de liaison (Ministère, Agence et correspondant principal)	Autres Ministères/ agences impliqués.	Activités nationales se rapportant au sujet.
FAO	Ministère de l'Agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques / Direction des Productions Végétales	-Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, - Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique, - Ministère du commerce de la Promotion de l' Entreprise et de l'Artisanat.	-Mise au point d'un Plan d'Action pour la Nutrition - Journée Mondiale de l'Environnement - Journée Mondiale de l'Alimentation - Appui à l'importation - Appui au recensement des pesticides obsolètes
ONUDI	Ministère du Commerce de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat de / Direction Générale du Développement Industriel	- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	* Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). * Maintenance industrielle
BIT	Ministère du Travail de l'Emploi et de la Jeunesse	- Ministère de la Santé - Ministère chargé de l'Agriculture, - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	- Appui dans le domaine de la gestion des nuisances en milieu de travail et dans les domaines suivants: . ergonomie . hygiène . médecine du travail
Banque Mondiale	Ministère de l'Economie et des Finances	- Ministère de l'Environnement et de l'Eau, - Ministère de la Santé, - Ministère de l'Agriculture, - Ministère des Ressources Animales, - Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale	* Amélioration de la gestion des ressources naturelles * Amélioration des conditions de vie, par le biais de l'accroissement des programmes d'éducation et de formation * Exécution du Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE)

Organisations/ Organes/Activités au niveau Sous Régional	Centre National de liaison(Ministère , Agence et correspondant principe	Autres Ministères/ agences impliqués	Activités nationales se rapportant au sujet
UEMOA	Ministère des Finances et du Budget	- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, - Ministère chargé de l'Agriculture, - Ministère des Affaires Etrangères	- La gestion des pollutions et l'amélioration du cadre de vie par : - le recensement des problèmes, - l'élaboration de programmes conjoints, - l'organisation de réunions de concertation, - l'organisation de séminaires et ateliers de

			formation, - la mise en place d'un réseau d'information et d'alerte, - la mise en place d'un réseau de gestion des pesticides. - La gestion des Ecosystèmes transfrontaliers par l'élaboration d'un Schéma directeur de gestion des écosystèmes transfrontaliers
CEDEAO	Ministère des Affaires Etrangères	Ministère de l'Environnement, et du Cadre de Vie , Ministère du Commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	-Harmonisation de la politique globale en matière de commerce - libre circulation des biens et des personnes

#### A2) PARTICIPATION DANS LES ACCORDS/PROCEDURES INTERNATIONAUX EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Accords Internationaux	Agence responsable principale	Activités Nationales adaptées à la mise en oeuvre
Actions 21/commission du développement durable	Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie / SP-CONEDD pour mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- convention sur la désertification</li> <li>- convention sur la biodiversité</li> <li>- convention sur les changements climatiques</li> <li>- Convention sur les zones humides</li> </ul>
Directives de Londres, du PNUE (Procédure Volontaire }	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie / AND, Produits chimiques,	- mise en œuvre d'une gestion rationnelle des produits chimiques et application de la procédure d'information et de consentement préalable (ICP)
Code de conduite de la FAO (procédure volontaire)	Ministère chargé de l'Agriculture / Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en œuvre du Code International de Conduite sur la Distribution et l'utilisation des pesticides dans les pays sélectionnés de la région du Sahel La préparation des projets de législation sur les pesticides ou de leur mise à jour</li> <li>* Développement et introduction de mécanismes simplifiés pour l'application et la législation</li> <li>* Formation des cadres nationaux</li> </ul>
Protocole de Montréal	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	*mise en œuvre du programme de pays relatif à la protection de la couche d'ozone
Convention 170 du BIT	Ministère du Travail de l'Emploi et de Jeunesse,	*Application des mesures de sécurité et de santé au travail.
Recommandations des Nations Unies pour le Transport des Marchandises Dangereuses	Ministère chargé des Transports.	Application de l'ordonnance n°74/012/PRES/MCDIM/DGM du 18 Mars 1974 portant fixation du régime des substances explosives et ses décrets d'application
Convention de Bale	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du	* Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination

	Cadre de Vie	
Convention de Londres	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	* Activités anti-pollutions des fleuves et rivières continentaux
Convention de Rotterdam (PIC)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	Partage des responsabilités, échange d'informations sur les produits chimiques sur l'importation et l'exportation
Convention de Stockholm	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	Gestion des polluants organiques persistants
- Accords GATT/OMC (en rapport avec le commerce des produits chimiques)	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat/ Direction Générale du Commerce Extérieur.	* Assurance de la sécurité et de la prévisibilité de l'environnement commercial International pour les milieux d'affaires et un processus continu de libéralisation du commerce qui soit propice au développement de l'investissement, à la création d'emploi et à l'expansion des échanges.
Convention sur les armes chimiques	Ministère de la Défense	"mise en œuvre de: Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destination, signé à Washington le 10 Avril 1972, IRN°01/91/AJC/IIAC du 28/01/91. * Traité de non prolifération des armes nucléaires signé à Washington le 25 Novembre 1968. Ordre N° 70-9 PRES-AET du 31/02/70. * Protocole de Genève du 17 Mai 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Décret NVO-336/PRES/-AET du 31 f\ 2/70. * organisation pour l'interdiction des armes chimiques (01-AC). Participation du 8 au 23 Mai 1997 à ladite conférence.
CILSS	Ministère chargé de l'Agriculture / CONACILSS	* Recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un développement durable du Sahel, * Homologation des pesticides * Lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans le Sahel. * Accord avec le programme de formation en gestion des catastrophes naturelles

## **CHAPITRE : B**

### **Le cadre législatif national pour un programme intégré de gestion des produits chimiques.**

Dans le souci de gérer rationnellement les diverses utilisations faites des produits chimiques, notre pays a pris un ensemble d'instruments juridiques pour accompagner l'effort consenti au niveau international.

Sans toutefois occulter l'importance des autres textes de loi, nous pouvons signaler celle qui occupe une place cardinale dans le paysage législatif traitant de la gestion des produits chimiques. Il s'agit notamment de la Loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso.

Cette loi consacre tout un chapitre aux problèmes de gestion des produits chimiques dangereux dans notre pays.

Des textes spécifiques d'application du Code de l'Environnement et relatifs à la gestion des produits chimiques sont déjà adoptés et d'autres textes proposés par des départements ministériels partenaires viennent renforcer le dispositif pour garantir une gestion rationnelle des produits chimiques sur le territoire national. La mise en œuvre des lois de bases et les différents textes d'application en matière d'environnement nécessite la participation de l'ensemble des partenaires, notamment le secteur privé, l'administration publique et la société civile.



**TABEAU B : RÉFÉRENCES DES INSTRUMENTS JURIDIQUES EXISTANTS QUI TRAITENT DE LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES**

<b>Instrument t juridique (type, référence année)</b>	<b>Ministères ou Organismes responsables</b>	<b>Catégories des produits chimiques couvertes</b>	<b>Objectifs de la législation</b>	<b>Articles/ dispositions importants</b>	<b>Ressources allouées</b>	<b>Appréciation des mesures coercitives</b>
Décret N° 79-1 78 du 9 Mai 1 979	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Frais de contrôle et d'Inspection des Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes + frais d'inspection du service des Mines	Articles 5 et 6	-	Non prévu par le texte
Arrêté N° 00566 du 9 Avril 1979	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Frais de contrôle et d'Inspection des Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes + frais d'inspection du service des Mines	Articles 4 et 5		Non prévu par le texte ,,,, .
Arrêté N° 000431 du 8 Mars 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Prescriptions à respecter sur les emplacements des dépôts d'hydrocarbures	Articles 2 à 7	-	Mesures coercitives non dissuasives
Décret N° 75-008 du 1 0 Janvier 1 975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes	Articles 1, 4, 6, 7,8, 9, 10, 13, 17,21,23,26	-	coercitives non dissuasives
Arrêté N 000432 du 8 Mars 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Conditions à remplir par les réservoirs souterrains de liquides inflammables dans des dépôts de 3è classe	Articles 2, 3, 6, 7, 9, 12, 13 et 17 à 33	-	Mesures coercitives non dissuasives
Arrêté N° 000429 du 8 Mars 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Réglementation de l'Inspection et de la surveillance des établissements dangereux insalubres et incommodes	Articles 3, 4, 6	-	La suspension provisoire prévue à l'article 4 est susceptible de recours (ce qui l'affaiblit)
Arrêté N° 002038 du 6 Décembre 1976	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Prescriptions pour l'aménagement de dépôts de gaz combustibles liquéfiés	Articles 3, 4, 6, 7, 8, 10, 13 à 17, 19,21,23	-	-

<b>Instrument juridique (type, référence année)</b>	<b>Ministères ou Organismes responsables</b>	<b>Catégories des produits chimiques couvertes</b>	<b>Objectifs de la législation</b>	<b>Articles/ dispositions importants</b>	<b>Ressources allouées</b>	<b>Appréciation des mesures coercitives</b>
Loi N° 62/95/ADP du 14 Décembre 1995	Ministère chargé des Commerce	Produits chimiques industriels	Code des investissements	Néant	-	-
Décret N° 94-014 du 6 Janvier 1994	Ministère chargé des Commerce	Produits chimiques industriels	Institution du certificat national de conformité des produits destinés à la consommation	Articles 4 et 7	-	fait référence au Code pénal pour les sanctions
Arrêté N° 95-026 du 5 Avril 1995	Ministère chargé des Commerce	Produits chimiques industriels	Liste des produits concernés par le décret précédent	Article 1 <sup>er</sup>	-	-
Arrêté N° 95-1 58 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé des Commerce	Produits chimiques industriels	Caractéristiques des boîtes d'allumettes destinées à la consommation	Article 6	-	Fait référence au Code pénal pour les sanctions
Arrêté N° 95-057 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé des Commerce	Produits chimiques industriels	Caractéristiques des huiles alimentaires destinées à la consommation	Articles 1 <sup>er</sup> , alinéas 3 et 7	-	-
Arrêté N° 95-056 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé des Commerce	Produits pétroliers chimiques"	Caractéristiques de la dissolution destinée à coller à froid les chambres à air	Articles 2, 4, 5	-	-
Arrêté N° 95-053 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé du Commerce	Produits chimiques industriels	Caractéristiques du savon de ménage destiné à la consommation	Articles 1, 4, 5, 8	-	Fait référence au code pénal pour les infractions
Arrêté N° 95-027 du 05 Avril 1995	Ministère Chargé du Commerce	Produits chimique industriels	Modalités d'inspection des produits destinés à la consommation	Article 5	-	-
Arrêté N* 95-054 du 06 Juillet 1995	Ministère Chargé du Commerce	Produits chimique industriels	Caractéristiques des doubles concentrés de tomate destinés à la consommation	Articles 8, 9, 10, 11, 14	-	Fait référence au code pénal pour les infractions

<b>Instrument juridique (type, référence année)</b>	<b>Ministères ou Organismes responsables</b>	<b>Catégories des produits chimiques couvertes</b>	<b>Objectifs de la législation</b>	<b>Articles/ dispositions importants</b>	<b>Ressources allouées</b>	<b>Appréciation des mesures coercitives</b>
Ordonnance N° 91-0069 du 25 Novembre 1991	Ministère chargé du Commerce	Ensemble des produits chimiques pesticides et produits pétroliers	Régime général d'importations et d'exportations	Articles 1 <sup>er</sup> et 10		Fait référence à la législation économique en vigueur
Loi N° 041-96 du 8 Novembre 1996	Ministère chargé de l'Agriculture	Pesticides	Contrôle des pesticides	Ensemble du texte	-	Application des sanctions prévues par le code pénal
Loi N° 005/97 du 30 Janvier 1997	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Code de l'environnement	Articles 5, al. 8 et suivants 10, 11 titre II :Ch. 1, 2 et sections 1 et 2 du Ch. 3	Institution d'un fond d'intervention pour l'environnement	Mesures coercitives suffisantes
Loi N° 006/97 du 31 Janvier 1997	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Code forestier	Articles 231, 232 Ch. 2 du Titre IV	Fonds Forestier	Mesures suffisantes
Loi N° 19-93 du 24 mai 1993	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	interdiction d'importer des déchets dangereux et contrôle de leur mouvement en Afrique	Article 1 <sup>Bf</sup>	-	-
Arrêté N° 94-151 du 19 Septembre 1994	Ministère chargé du Commerce	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Contrôle de la distribution des marchandises	Article 5	-	-
Arrêté N° 93-006 du 18 Janvier 1993	Ministère chargé du Commerce	Produits chimiques industriels	Caractéristiques des piles électriques	Ensemble du texte	Redevances supportées par les importateurs et fabricants nationaux	Se référer au code pénal
Décision N° 93-007 du 08 Janvier 1993	Ministère chargé du commerce	Insecticides	Modalités du contrôle des insecticides aérosols par échantillonnage	Ensemble du texte	Redevances supportées par les importateurs et fabricants nationaux	

<b>Instrument juridique (type, référence année)</b>	<b>Ministères ou Organismes responsables</b>	<b>Catégories des produits chimiques couvertes</b>	<b>Objectifs de la législation</b>	<b>Articles/ dispositions importants</b>	<b>Ressources allouées</b>	<b>Appréciation des mesures coercitives</b>
Réglementation commune sur l'homologation des pesticides	Etats membres du CILSS	Pesticides	Réglementation commune sur l'homologation des pesticides	Ensemble du texte	-	-
Loi N° 014-96/ADP du 26 Mai 1996	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Réorganisation agraire et foncière	Article 33 ali.2 article 117	-	Mesures coercitives dissuasives
Décret N° 97-054/ PRES du 6 Février 1997	Ministère chargé des Finances	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Application de la loi ci-dessus	Articles : 250, 255, 274 et 275	-	-
Arrêté N° 94-110 du 27 Mai 1994	Ministère chargé du Commerce	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Libéralisation des prix et marges des produits et marchandises soumis à contrôle	Ensemble de la modification de l'article 1 <sup>er</sup>	-	-
Ordonnance N° 81-0026/PRES du 26 Août 1981	Ministère chargé du commerce	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Réglementation de la profession de commerçant	-	-	-
Loi N° 033-2004-AN du 14 Septembre 2004	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Assurer la sécurité des travailleurs et réduire les nuisances du milieu du travail (risques professionnels)	Articles 219 à 251	Néant	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Arrêté N° 5253/IGTLS/AOF du 19/07/1954	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Obligations des employeurs en matière d'hygiène et de sécurité	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Arrêté général N° 8822/IGTLS/AOF du 14/11/1955	Ministère chargé du Travail	Produits chimiques industriels	Protection des utilisateurs	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées

<b>Instrument t juridique (type, référence année)</b>	<b>Ministères ou Organismes responsables</b>	<b>Catégories des produits chimiques couvertes</b>	<b>Objectifs de la législation</b>	<b>Articles/ dispositions importants</b>	<b>Ressources allouées</b>	<b>Appréciation des mesures coercitives</b>
Décret N° 96-01 7/PRES du 30 Janvier 1996	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Composition et fonctionnement du Comité National Consultatif d'Hygiène et de Sécurité	Article 2	-	Mesures coercitives non dissuacives et non appliquées
Décret N° 96-3S5/ PRES/ PM/MS/METSS du 1 1 octobre 1996	Ministère chargé du travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Liste des maladies professionnelles	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuacives et non appliquées
Décret N° 96-014 du 22 Octobre 1996	Ministère chargé du travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Institution des Comités d'Hygiène et de Sécurité dans les entreprises	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuacives et non appliquées
Loi N° 23/94/ADP du 19 Mai 1994 portant Code de la Santé Publique	Ministère chargé de la Santé	Produits pharmaceutiques et assimilés	Protection et promotion de la Santé	Article 2 et 3	-	Mesures coercitives non dissuacives et non appliquées

## **CHAPITRE:C**

### **ELABORATION D'UN PROGRAMME NATIONAL INTEGRE.**

#### ***Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques***

*L'objectif de ce chapitre est de fournir sur la base du profil national du Burkina, un aperçu sur la nature des problèmes liés à la production, au commerce et à l'utilisation des produits chimiques et dans la mesure du possible sur les produits ou catégories de produits chimiques qui posent des problèmes spécifiques pour ensuite aboutir à une proposition de programme d'activités tenant compte des problèmes évoqués.*

*Ce chapitre est traité sous forme de deux (2) tableaux et d'un commentaire /analyse. Les tableaux portent l'un sur la description de la nature des problèmes et l'autre sur les problèmes prioritaires liés aux produits chimiques.*

TABLEAU C1 : DESCRIPTION DE LA NATURE DES PROBLEMES

NATURE DES PROBLEMES	VILLES OU REGIONS CONCERNEES	BREVES DESCRIPTIONS DES PROBLEMES	PRODUITS CHIMIQUES ET/OU POLLUANTS RESPONSABLES DES PROBLEMES
1 . Insuffisance de formation, d'information et/ ou de sensibilisation des partenaires et du public	grandes villes et zones agricoles	La faiblesse des moyens des agents chargés de la gestion des produits chimiques ne leur permet pas d'informer, de former et de sensibiliser les partenaires et le public	Valable pour tout produit
2. Insuffisance de spécialistes	grandes villes et zones agricoles	Très peu de spécialistes sont disponibles	Valable pour tout produit
3. Insuffisance d'infrastructures	grandes villes et zones agricoles	absence et/ ou insuffisance de laboratoires d'analyse, de structures d'élimination de produits périmés et de centres antipoison	Valable pour tout produit
4. Méconnaissance des produits chimiques	grandes villes et zones agricoles	Les risques d'intoxication et de pollution des produits chimiques pour l'homme et l'environnement sont souvent méconnus et/ ou négligés par le grand public	Valable pour tout produit
5. Mauvaise utilisation des produits chimiques	grandes villes et zones agricoles	L'inobservation des mesures de protection, d'hygiène et d'autres consignes accentuent les risques d'exposition des utilisateurs et du public	Valable pour tout produit
6. Pollution de l'air	grandes villes et zones agricoles	Emission dans l'atmosphère de particules et gaz divers (dioxyde de carbone (CO2) oxyde d'azote (NO et NO2) protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O), dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ), Chlore (Cl) etc..	- Produits pétroliers - Engrais azotés - Pesticides...

NATURE DES PROBLEMES	VILLES OU REGIONS CONCERNEES	BREVES DESCRIPTIONS DES PROBLEMES	PRODUITS CHIMIQUES ET/OU POLLUANTS RESPONSABLES DES PROBLEMES
7. Pollution du sol	zones agricoles	Contamination du sol avec pour conséquence dépérissement et dégradation, acidification et destruction de la faune et de la flore.	Produits pétroliers Engrais Pesticides Pluies
8. Pollution des eaux (de surface et souterraines)	grandes villes et zones agricoles	Rejet des substances minérales et organiques plus ou moins toxiques détériorant les qualités physique, chimique, biologique et bactériologique de l'eau	produits chimiques industriels produits pétroliers métaux lourds engrais azotés et phosphates pesticides pluies acides
9. Résidus dans les aliments	zones agricoles	Persistance de certains produits dans les récoltes des cultures, dans la viande, le lait et les oeufs pesticides engrais	pesticides engrais
10. Incapacité d'élimination correcte des produits périmés	grandes villes et zones agricoles	Absence d'infrastructures d'élimination des produits chimiques périmés	- valable pour tous les produits chimiques
11. Intoxication des hommes	grandes villes et zones agricoles	Intoxication accidentelle aiguë ou chronique par voie respiratoire, orale ou dermale	- pesticides - produits chimiques industriels - engrais
12. Brûlures	grandes villes	contact avec la peau	produits chimiques industriels (soude caustique)



<b>NATURE DES PROBLEMES</b>	<b>VILLES OU REGIONS CONCERNEES</b>	<b>BREVES DESCRIPTIONS DES PROBLEMES</b>	<b>PRODUITS CHIMIQUES ET/OU POLLUANTS RESPONSABLES DES PROBLEMES</b>
13. Intoxication des animaux	zones agricoles	Intoxication accidentelle aiguë ou chronique par voie respiratoire, orale ou dermale	- pesticides - produits chimiques - engrais
14. Empoisonnement / suicide	grandes villes zones agricoles	Intoxication aiguë consciemment provoquée pour donner la mort	- pesticides - produits chimiques et pharmaceutiques
15. Maladies professionnelles	grandes villes et zones agricoles	Intoxication chronique accidentelle	- pesticides - produits chimiques industriels
16. Insuffisance et inapplication de textes législatifs et réglementaires	grandes villes et zones agricoles	Absence et /ou inapplication des textes entraînant un désordre dans la gestion des produits chimiques et une augmentation des risques d'exposition	- pesticides - produits chimiques industriels, pharmaceutiques et pétroliers - engrais

TABLEAU C2 : PROBLEMES PRIORITAIRES LIES AUX PRODUITS CHIMIQUES ET AMPLEUR

Nature des problèmes	Echelle des problèmes 1	Niveau des préoccupations 2	Aptitude à contrôler les problèmes 2	Disponibilité des données statistiques 3	Produits chimiques spécifiques responsables des problèmes	Classement prioritaire 4
1. Insuffisance de formation, d'information et/ ou de sensibilisation des partenaires et du public.	Nationale	Moyen	Moyen	Insuffisante	Tout produit chimique	1
2. Insuffisance de spécialistes	Nationale	Moyen	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	2
3. Insuffisance d'infrastructures	Nationale	Moyen	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	2
4. Méconnaissance des produits chimiques	Locale	Moyen	Moyen	Insuffisante	Tout produit chimique	2
5. Mauvaise utilisation des produits chimiques	Locale	Elevé	Moyen	Insuffisante	Tout produit chimique	1
6. Pollution de l'air	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	- produits pétroliers combustibles - engrais azotés - pesticides	1

Nature des problèmes	Echelle des problèmes 1	Niveau des préoccupations 2	Aptitude à contrôler les problèmes 2	Disponibilité des données statistiques 3	Produits chimiques spécifiques responsables des problèmes	Classement prioritaire 4
7. Pollution du sol	régionale	Elevé	Faible	Insuffisante	- Produits pétroliers - Engrais - Pesticides - Pluies acides	1
8. Pollution des eaux usées (de surface et souterraines)	régionale	Elevé	Faible	Insuffisante	- Produits chimiques, industriels et pétroliers - Métaux lourds - Engrais azotés et phosphates - Pluies acides - Engrais - Pesticides	2 .- - -., •
9. Résidus dans les aliments	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	- pesticides	3
10. Incapacité d'élimination correcte des produits périmés	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout produit chimique	2
11 . Intoxication des hommes	Locale	Elevé	Moyen	Non disponible	- Pesticides - Produits chimiques industriels - Engrais	1
12. Brûlures	Locale	Elevé	Moyen	Non disponible	- Produits chimiques (soude caustique)	1

Nature des problèmes	Echelle des problèmes 1	Niveau des préoccupations 2	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques 3	Produits chimiques spécifiques responsables des problèmes	Classement prioritaire 4
13. Intoxication des animaux	Locale	Elevé	Moyen	Non disponible	- Pesticides - Produits chimiques industriels - Engrais	1
14. Empoisonnement/suicide	Locale	Elevé	Moyen	Insuffisante	- Pesticides - Produits chimiques industriels et pharmaceutiques	1
15. Maladies professionnelles	Locale	Elevé	Moyen	Insuffisante	- Pesticides - Produits chimiques industriels et pharmaceutique	1
16. Insuffisance et inapplication de textes législatifs et réglementaires	Nationale	Elevé	Moyen	Insuffisante	- Pesticides - Produits chimiques industriels et pharmaceutiques - Pharmaceutiques - Produits pétroliers - Engrais	1

1. Indiquer : Locale, Régionale ou Nationale

2. Indiquer : Faible, Moyen ou Elevé

3. Indiquer : Suffisante, Insuffisante, non disponible, source de donnée à mentionner séparément

4. Classement relatif

## **Programme national intégré**

*L'analyse des problèmes prioritaires contenus dans les tableaux nous démontre que le programme national intégré doit axer les actions à résoudre les préoccupations suivantes :*

- *les compétences nationales en matière de gestion des produits chimiques sont insuffisantes quantitativement et qualitativement.*
- *De plus, elles travaillent isolément dans différents secteurs ministériels et des organisations non gouvernementales.*
- *L'élaboration des différents textes législatifs et réglementaires en cours mettant l'accent sur la concertation et la collaboration entre les différents partenaires en matière de gestion des produits chimiques.*
- *L'insuffisance des infrastructures comme les laboratoires d'analyse et les fours d'élimination des déchets et produits périmés limite également les possibilités de gestion rationnelle.*
- *Les données statistiques ne sont pas centralisées. Elles sont souvent incomplètes, d'exploitation assez difficile et spécifique à chaque secteur d'activités.*
- *Les sources des données sont diverses et correspondent aux institutions ministérielles et aux organisations non gouvernementales.*
- *une concentration des problèmes dans certaines régions, notamment des zones agricoles (cotonnières, rizicoles et de canne à sucre) du fait de la forte utilisation des pesticides et des engrais.*
- *Les grandes villes sont aussi affectées par le rejet des déchets industriels et la grande consommation des produits pétroliers.*
- *Relecture du profil national pour la gestion des produits chimiques du Burkina Faso.*
- *Information et sensibilisation des parties prenantes sur les risques liés aux produits chimiques.*
- *La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire pour une gestion intégrée.*
- *Renforcement des compétences et des capacités nationales (formations, équipements...).*
- *Inventaires des produits chimiques à problèmes pour actions d'assainissement, d'élimination.*

- *Atelier national d'évaluation et à la création d'un cadre national de gouvernance.*
- *Evaluation nationale des capacités, à l'organisation du forum national sur SAICM.*

**PROGRAMME INDICATIF DES ACTIVITÉS 2007 – 2009**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Désignation de l'activité</b>	<b>Année1</b>	<b>Année2</b>	<b>Année3</b>
01	<i>Mise à jour du profil national pour la gestion des produits chimiques</i>	-----		
02	<i>Création d'une équipe pluridisciplinaire</i>	-----		
03	<i>Réunions périodiques de l'équipe pluridisciplinaire</i>	-----	-----	-----
04	<i>Information/sensibilisation des acteurs</i>	-----	-----	-----
05	<i>Inventaires des produits chimiques</i>	-----		
06	<i>Elaboration/adoption des textes spécifiques sur les produits chimiques</i>	-----	-----	
07	<i>Développement des compétences et des capacités techniques (formations / équipements)</i>	-----	-----	-----
08	<i>Action d'assainissement, élimination des produits à risques</i>			-----
09	<i>Atelier national d'évaluation et à la création d'un cadre national de gouvernance</i>		-----	
10	<i>Evaluation nationale des capacités, à l'organisation du forum national sur SAICM</i>	-----		-----
11	<i>Création de bases de données sur les produits chimiques et actualisation</i>	-----	-----	-----
12	<i>Elaboration d'un plan d'action intégré de gestion des produits chimiques et des déchets au BF (2009-2025)</i>			-----

## CONCLUSION

Le Burkina Faso à l'image des autres pays du sahel de par sa vocation agricole est contraint d'utiliser massivement divers produits chimiques pour assurer la production et imprimer un certain développement au secteur. Cette situation conduit le pays à traverser des risques réels d'affection de la santé humaine et de dégradation de l'environnement.

Le pays étant situé en plein cœur de l'Afrique occidentale, l'implémentation du projet pilote de programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets pourrait être très bénéfique pour l'ensemble des pays de la sous région ouest africaine.

Le Burkina Faso dispose depuis 1998 d'un document de profil national pour la gestion des produits chimiques élaboré avec l'appui de l'UNITAR et qui constitue un des éléments cardinaux pour l'accomplissement adéquat du projet pilote de mise en œuvre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques.